

Madame, Monsieur

La CGT prend acte du relevé de conclusions du 23 janvier 2015, rédigé unilatéralement par Prism'emploi et soumis à la signature des organisations syndicales. Ce relevé confirme l'appréciation de la CGT sur le « Pacte de Responsabilité et Solidarité » mis en place par le Gouvernement.

Ce relevé de conclusions de Prism'emploi, confirme la justesse de la position de la CGT, refusant de signer les relevés de conclusions interprofessionnels des 28 février et 5 mars 2013.

La patronat de la branche, prétextant dans un premier temps lors des réunions des 6 juin, 22 septembre et 28 octobre ne pouvoir rien dire ou proposer, avant de connaître les modalités des aides versées aux entreprises, a une fois acquis la certitude de toucher les cadeaux gouvernementaux, dévoilé ses propositions.

Faire sauter tous les verrous limitant le travail précaire, faire sauter les droits protégeant les salariés.

Prism'emploi veut la suppression des motifs de recours, la suppression des limites de durée des missions d'intérim, la suppression du délai de carence. Le prétexte étant l'emploi, le MEDEF est à la manoeuvre : licenciements, fermetures de site, d'usines, d'entreprises, suppression de CDI et création massive d'emplois précaires sous-payés : voilà le programme !

Une stratégie expérimentée dans d'autres pays d'Europe, notamment en Espagne, Italie, et qui a fait basculer dans la misère des centaines de milliers de salariés intérimaires.

Le tout avec l'aide et la complicité active des gouvernements.

La CGT ne sera pas complice, l'USI-CGT a des propositions, des revendications:

- augmenter le taux des IFM à 25% et 15% sur les contrats courts : respectivement de moins d'une semaine et de moins d'un mois, pour favoriser les contrats de longue durée.

- renégocier l'accord portant sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires, pour améliorer sa mise en oeuvre et la prise en compte dans cet accord de la sécurité et de la santé des salariés.

- négocier un accord sur la santé et la sécurité des salariés de la branche qui permette la prévention et la réparation, qui permette la baisse des taux d'AT et de MP, qui intègre la pénibilité.

- négocier la transférabilité et la portabilité des droits des salariés intérimaires : prévoyance, formations, droits sociaux.

- négocier un statut des salariés permanents à la hauteur des attentes des salariés.

- négocier l'exercice du droit syndical dans la branche, faire cesser les entraves à cet exercice mis en oeuvre dans les entreprises

Les moyens existent : les milliards du CICE, des exonérations, du Pacte de responsabilité sont là ! La CGT ne les laissera pas dans les poches des actionnaires.

Madame, Monsieur, l' USI-CGT ne signera pas votre relevé de conclusions.

Alain Wagmann, USI-CGT